



J'UTILISE L'INDICATEUR JOURNÉES DE PRÉSENCE AU PÂTURAGE (JPP)



EFFICACITÉ : très efficace pour une maîtrise des fuites d'azote sous pâture en été et automne



PUBLIC CIBLE : tous les éleveurs herbivores



MISE EN ŒUVRE : demande une gestion rigoureuse du temps de présence au pâturage des laitières, peut nécessiter du temps de travail supplémentaire si les animaux restent plus longtemps en bâtiment (alimentation, paillage, raclage)



COÛT : limité en investissement sauf si besoin de capacité de stockage supplémentaires si les animaux sont gardés plus longtemps en bâtiments



POURQUOI mettre en place cette action ?

Lors du pâturage, **80% de l'azote ingéré par les animaux est restitué** sous forme de bouses et pissats. Il est revalorisé rapidement par la croissance de l'herbe pendant les périodes de pousse active, mais beaucoup moins en été et automne. Les risques de fuites d'azote augmentent surtout quand le temps de présence des vaches laitières est trop important par rapport à la quantité d'herbe disponible.

L'indicateur Journées de Présence au Pâturage (JPP) permet de **déterminer si les pratiques de pâturage sont cohérentes avec la capacité de valorisation de l'azote des déjections par l'herbe**. Au-delà d'un certain seuil, les restitutions des animaux au champ dépassent la capacité de récupération d'azote par la prairie et le risque de fuites de nitrates augmente.

COMMENT la mettre en place ?

Il faut d'abord **calculer deux indicateurs et comparer leur valeur**. Le premier indicateur permet d'évaluer **la pression liée aux déjections** des animaux en pâture avec le calcul suivant : $JPP/ha = (\text{Nombre de vaches} \times \text{Nombre de jours de pâturage équivalent 24h par an}) / \text{Surface pâturée}$. Le second indicateur permet de connaître la **capacité du troupeau à valoriser l'herbe au pâturage** : seuil critique = Rendement d'herbe pâturée en kg/ha / 12. Si le premier indicateur est supérieur au seuil critique alors la conduite du pâturage est à revoir. Deux possibilités : diminuer les JPP ou augmenter le seuil critique.

Pour diminuer les JPP/ha, on augmente la surface d'herbe pâturée en améliorant l'accessibilité du parcellaire (chemin, boviduc, échanges parcellaires...) ou on adapte le temps de pâturage à l'herbe disponible.

Au printemps, on raisonne la distribution de fourrages stockés selon le niveau de pousse d'herbe et donc le temps de présence des animaux au pâturage. En été, on garde les vaches plus longtemps en stabulation pour éviter le surpâturage si la pousse de l'herbe est stoppée.

Pour augmenter le seuil critique, on augmente le rendement de l'herbe valorisé au pâturage en gérant bien la pousse de l'herbe. Cela passe par un respect des temps de repousse d'herbe et un parcellaire bien organisé (paddocks bien découpés, bon accès et points d'eau...). Enfin, le choix des espèces prairiales doit être adapté au type de sol, au climat, au type d'exploitation, à la durée de vie souhaitée, au type d'animal, au système fourrager en place...

En pratique

► Méthode de calcul simplifiée :

- $UGB/JPP/ha = (\text{Nombre de vaches} \times \text{Nombre de jours de pâturage par an}) / \text{Surface pâturée}$
- Seuil critique = Rendement d'herbe pâturée/12
- Si UGB/JPP/ha est supérieur au Seuil critique alors il faut revoir les pratiques de pâturage.

► Si malgré les ajustements réalisés sur le conduite du pâturage, la valeur JPP/ha est toujours supérieure au seuil critique, il faut revoir le système en profondeur : adaptation du nombre d'animaux, formation de lots, système fourrager par exemple.



Rentrer les vaches en bâtiment permet de conserver l'azote qui sera réutilisé sur les parcelles qui en ont besoin.

À savoir

- Une bonne **gestion du temps de pâturage**, une **adaptation de la surface disponible** aux vaches laitières, un **ajustement de la taille du troupeau** peuvent permettre de mieux gérer l'azote transitant par les animaux et limiter les risques de fuites..
- Pour **maîtriser les fuites d'azote liées aux parcelles où les JPP sont trop élevés**, les animaux doivent ingérer l'herbe présente dans un temps limité. Hors du temps d'ingestion d'herbe, les animaux doivent rester en bâtiment.



CONTACT

Benoît POSSÉMÉ
Chargé d'étude et de conseil fourrage
Tél. 06 78 70 74 72
benoit.posseme@bretagne.chambagri.fr

ou votre antenne locale Chambre d'agriculture

Pour aller + loin

Retrouvez sur
www.chambres-agriculture-bretagne.fr

- **Articles et publications**
 - > Dans la rubrique Elevage/Bovinslait /Etudes et références Bovins Lait/Fourrages et pâturage/ Valorisation de l'herbe/Le pâturage
- **Observatoire des fourrages et des fermes expérimentales en Bretagne**
 - > A retrouver chaque semaine dans nos conseils de saison sur notre site web et dans le magazine Terra

